



Nouveau dispositif 2024 pour les demandes de bourses

A remplir même si votre enfant est déjà boursier

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

Case à

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __ /_ /_

NOM ELEVE :	PRENOM ELEVE : Prénom 2 : Pays de naissan Commune de nais	omplète les informations ci-dessous
Votre concubin(e) : Vous êtes en concubinage si vous vive	ez en couple sous le même	e toit, sans être marié ou pacsé (dans ce ncubin(e) est indispensable pour cette
Nom de famille* (1) :		Civilité* : Mme 🗆 M. 🗆
` '		
Nom d'usage (2) :		
Nom d'usage (2) :		Prénom 3 :
Nom d'usage (2) : Prénom 1* (3) :	Prénom 2 :	
Nom d'usage (2) :	Prénom 2 : _ Pays de naissan	Prénom 3 :

Signature :

cocher